

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE DE
ST JULIEN DE COPPEL
63160**

Tél. 04.73.68.42.81
Fax. 09.70.06.57.06

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

DELIB N° D15-210218 ASSAINISSEMENT

REVISION DU SCHEMA DE ZONAGE

APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Fait et délibéré en
Mairie, les jours, mois
et an que dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Certifié exécutoire, compte
tenu de la transmission en
Préfecture : 28 février
2018

et de la publication le 28
février 2018

Le Maire,

M. Dominique VAURIS

la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif dans un
délai de deux mois à compter
de sa publication

L'an deux mille dix-huit, le 21 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 février 2018

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT, Thierry CHANY, Monsieur André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Clothilde GUILLOTIN Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur RUGGIRELLO, Madame Lydia VANUCCI, Monsieur Patrick CHAVAROT,

Absente : Madame Claire VAN DER HEYDEN

Pas de procuration

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

Monsieur le Maire rapporte à nouveau les conclusions de l'enquête publique relatives à l'actualisation du zonage assainissement de la commune, émises par Monsieur Gilles MARQUET, commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Aussi, dans la continuité de la procédure d'enquête publique, il propose au conseil municipal l'examen des conclusions.

Après analyse, discussion et proposition de la commission assainissement et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **unanime** :

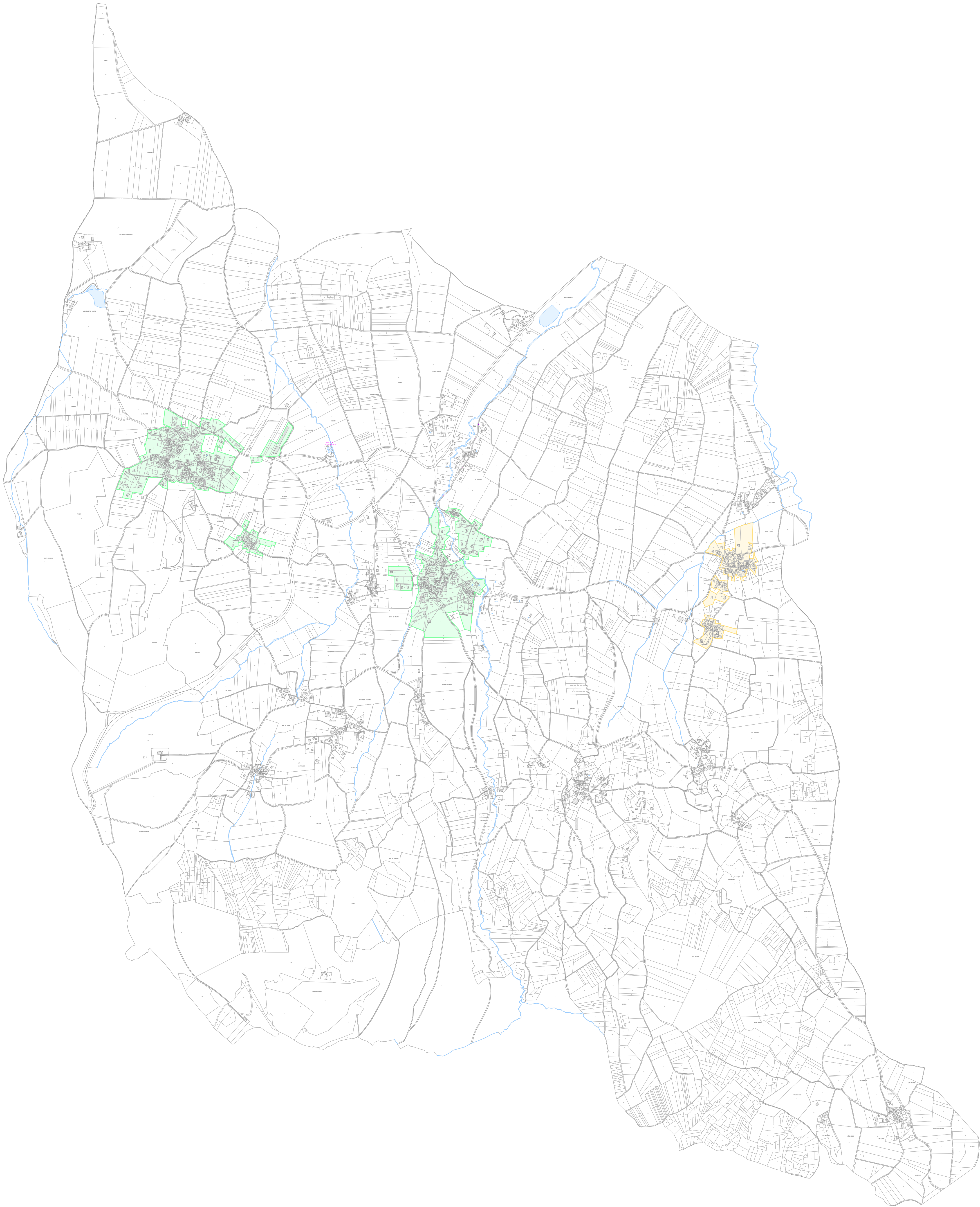
- acte favorablement l'avis général émis par le commissaire enquêteur dans les conclusions de son rapport ;
- confirme le choix de maintien du «secteur de La Boissière Est, Le Magnant, St-Julien» (*une partie du bourg de Saint-Julien est en assainissement collectif*) en zone d'assainissement non collectif. La commune, avec le SPANC de Billom communauté suivra les travaux de mise aux normes pour pallier aux recommandations émises par Monsieur MARQUET ;
- confirme le choix de maintien du «secteur de Roche» en zone d'assainissement non collectif. L'enquête sur le terrain, avec les services, a permis de confirmer que seule une propriété bâtie ne dispose pas de terrain. La commune facilitera les rencontres et les aménagements.
- commente la réserve n°2 «secteur Le Cerfeuil». L'étude de sol effectuée en 1995 ne localise pas avec précision l'emplacement du sondage. Nous avons, à partir du plan de la Direction Départementale des Territoires (DDE à l'époque) déterminé qu'il s'agirait de la parcelle ZN 239 (retranscrite à tort ZN 139, sur le rapport). Cette parcelle est construite d'une maison individuelle depuis les années 1990 et dispose d'un assainissement individuel. Le diagnostic de l'installation réalisé en 2013 fait apparaître des dysfonctionnements que le propriétaire doit corriger.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216303685-20180221-D15_210218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2018

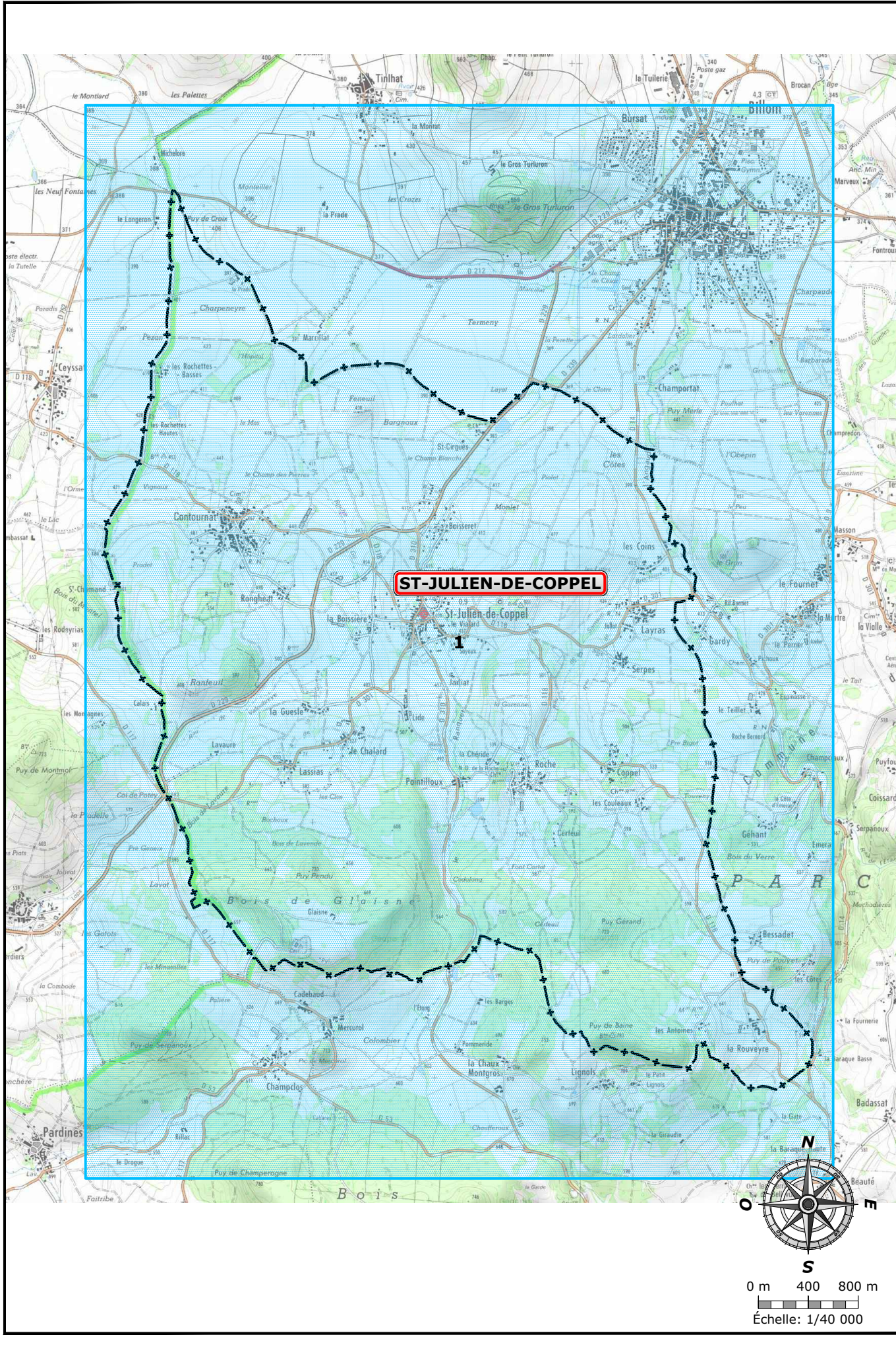


LÉGENDE

LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR

LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL

LOCALISATION DU PLAN



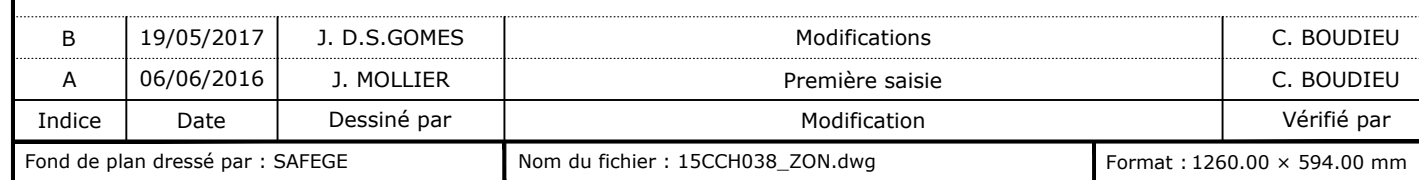
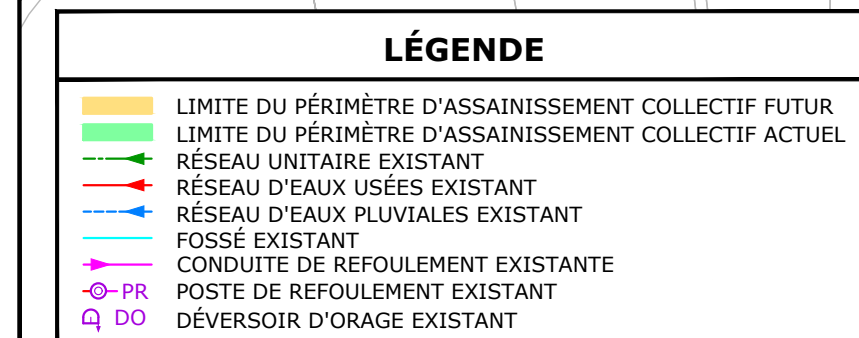
DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE SAINT JULIEN DE COPPEL

ACTUALISATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

B	19/05/2017	J. D. S. GOMES	Modifications	C. BOUDIEU
A	06/06/2016	J. MOLLIER	Première saisie	C. BOUDIEU
Indice	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par
Fond de plan dressé par : SAFEGE			Nom du fichier : 15CCH038_ZON.dwg	Format : 840.00 x 891.00 mm

CARTE DE ZONAGE

Número de plan	2	SAFEGE Ingénieurs Conseils	Direction France Est Agence Auvergne Zac du Cheix 3 Rue Enrico Fermi 63540 ROMAGNAT - France Tél: +33(0)4 73 19 59 80 Fax: +33(0)4 73 19 59 89 E-mail: clermont@safeg.fr www.safeg.com
Número d'étude	15CCH038		
Échelle	1/10 000		
Chef de projet	C. BOUDIEU		



HAMEAUX DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
ET CONTOURNAT

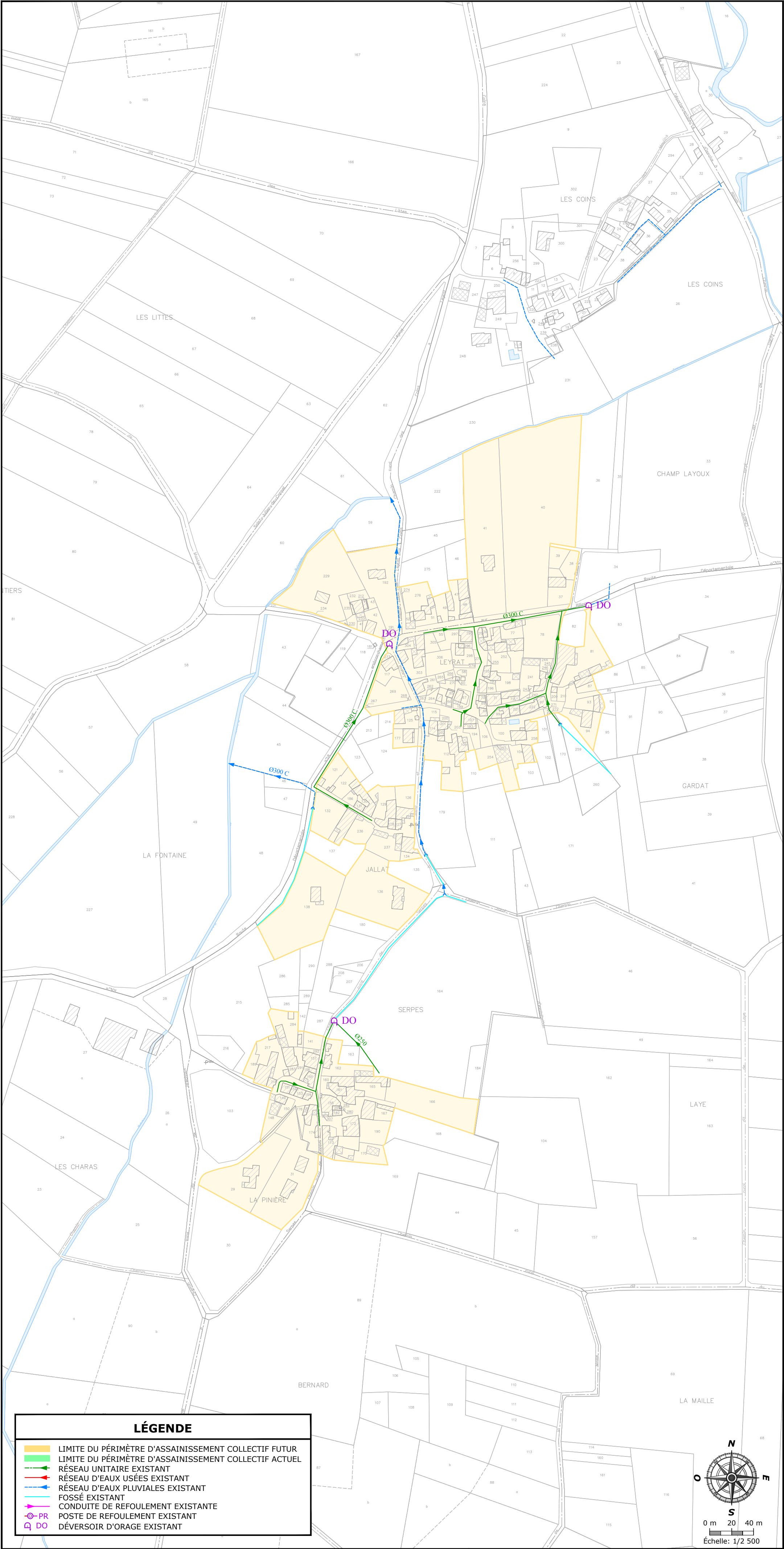
ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

B	19/05/2017	J. D.S.GOMES	Modifications	C. BOUDIEU
A	06/06/2016	J. MOLLIER	Première saisie	C. BOUDIEU
Indice	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par
Fond de plan dressé par : SAFEGE			Nom du fichier : 15CCH038_ZON.dwg	Format : 1260.00 × 594.00 mm

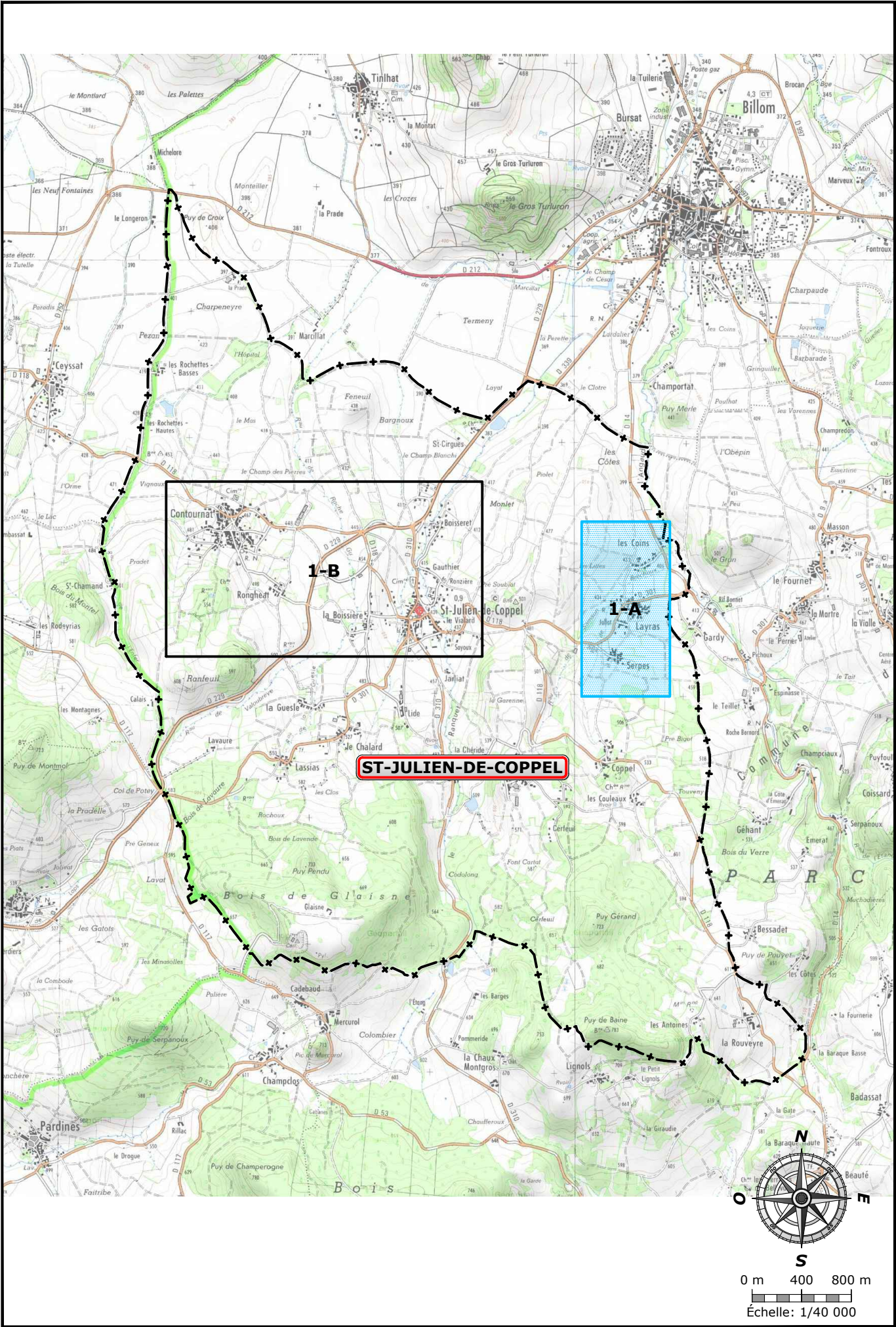
Numéro de plan	1-B
Numéro d'étude	15CCH038
Échelle	1/2 500
Chef de projet	C. BOUDIEU



Direction France Est
Agence Auvergne
Zac du Cheix
3 Rue Enrico Fermi
63540 ROMAGNAT - France
Tél: +33(0)4 73 19 59 80
Fax: +33(0)4 73 19 59 89
E-mail: clermont@safegre.fr
www.safegre.com



LOCALISATION DU PLAN



DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE SAINT JULIEN DE COPPEL

HAMEAUX DE JALLAT SERPES ET LAYRAS

ACTUALISATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

B	19/05/2017	J. D.S.GOMES	Modifications	C. BOUDIEU
A	06/06/2016	J. MOLLIER	Première saisie	C. BOUDIEU
Indice	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par
Fond de plan dressé par : SAFEGE			Nom du fichier : 15CCH038_ZON.dwg	Format : 525.00 x 594.00 mm

CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	1A
Numéro d'étude	15CCH038
Échelle	1/2 500
Chef de projet	C. BOUDIEU



Direction France Est
Agence Auvergne
Zac du Cheix
3 Rue Enrico Fermi
63540 ROMAGNAT - France
Tél: +33(0)4 73 19 59 80
Fax: +33(0)4 73 19 59 89
E-mail: clermont@safeg.fr
www.safeg.com